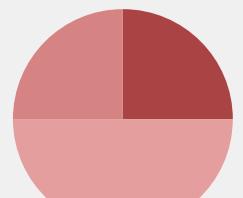




Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, mars 2025

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon le contexte socio-économique des jeunes

Cette publication examine l'obtention d'un titre du degré secondaire II en fonction des facteurs socio-économiques liés à la famille des jeunes.

Au total, 91,8% des jeunes qui ont eu 15 ans entre 2011 et 2013 ont obtenu, jusqu'à l'âge de 25 ans, un premier titre du degré secondaire II. Sur la même période, 42,6% ont obtenu une maturité en tant que premier titre ou comme titre ultérieur¹.

Les jeunes qui se retrouvent sans titre du degré secondaire II (8,2%) sont plus souvent issus de ménages avec un revenu professionnel faible² (12,7%), de familles ayant bénéficié de l'aide sociale économique (24,2%) et de familles monoparentales (12,5%). Ils sont plus souvent allophones (13,5%) ou ont été scolarisé dans une école comptant plus de 52% d'élèves allophones (15,7%). Les jeunes avec ces caractéristiques obtiennent aussi plus souvent des titres ne donnant pas un accès direct aux hautes écoles. En outre, 4,8% des enfants issus des ménages avec un revenu professionnel faible ne sont pas rentrés jusqu'à leurs 25 ans dans le degré secondaire II certifiant (contre 3% pour le total des jeunes).

Enfin, les jeunes issus de ménages avec un revenu professionnel élevé obtiennent nettement plus souvent un certificat de maturité (73,1%). Ils ont ainsi plus de chances de poursuivre directement dans une haute école.

Introduction

L'accès équitable à la formation, à la recherche et à l'innovation est une priorité en Suisse, permettant à chacun de développer son potentiel en fonction de ses talents. L'équité est un principe central du message FRI 2025–2028³, qui se fonde sur la Constitution fédérale.

Les recherches existantes sur le sujet de l'équité dans le domaine de l'éducation suggèrent toutefois que les chances de formation et de réussite sont étroitement liées au milieu d'origine et au statut migratoire des élèves⁴. Les disparités entre les jeunes qui se créent souvent dès le plus jeune âge, peuvent mener à des trajectoires de vie marquées par l'insécurité et la pauvreté⁵.

L'objectif de cette publication est d'approfondir les résultats de la publication OFS 2022 en s'intéressant à l'effet des facteurs socio-économique sur l'obtention d'un titre du degré secondaire II⁶. Le facteur principal étudié ici est le revenu professionnel net équivalent et, dans certains cas, la perception de l'aide sociale

³ À ce titre, ce dernier garantit l'égalité des chances (art. 2, al. 3), interdit la discrimination (art. 8, al. 2), assure l'égalité entre hommes et femmes (art. 8, al. 3) et vise à réduire les inégalités pour les personnes handicapées (art. 8, al. 4). Les dispositions sur la formation (art. 61a) renforcent cet engagement pour une équité formelle dans le système éducatif (pour plus de détails, voir www.sbf.admin.ch → L'actualité du SEFRI → Politique FRI → Politique fédérale pour la formation, la recherche et l'innovation 2025–2028 → Thèmes transversaux dans le domaine FRI → Équité dans le domaine FRI)

⁴ Voir p. ex. CSS, 2018; Consortium PISA.ch, 2019; Kriesi & Leemann, 2020; Falcon, 2020; Erzinger et al. 2023; SKBF, 2023; Leemann, Makarova, 2023

⁵ Voir p. ex. Häfeli, Schellenberg, 2009; Egger, 2011; Stern et al. 2018; Levy, 2018; Neuenschwander et al., 2016

⁶ Pour l'objectif de la Confédération et des cantons de 95%, voir www.sbf.admin.ch → L'actualité du SEFRI → Actualité → Communiqués de presse → La Confédération et la CDIP confirment leurs objectifs politiques communs

¹ Maturité gymnasiale, maturité spécialisée ou maturité professionnel (MP1 ou MP2).

² L'indicateur de revenu professionnel net équivalent utilisé dans cette publication (voir encadré 1) ne fournit qu'une approximation de la situation financière globale du ménage (voir aussi l'encadré en annexe) car le ménage peut avoir d'autres sources de revenus ou de la fortune, et qu'il ne tient pas compte, entre autres, des transferts sociaux (voir, p. ex., OFS, 2017)

Encadré 1

La population d'analyse

La publication inclut les jeunes de la population résidante permanente, ayant eu 15 ans en 2011, 2012 ou 2013, qui faisaient partie d'un ménage privé et qui n'ont pas quitté la Suisse⁷ avant l'obtention d'un titre du degré secondaire II (ou jusqu'à l'âge de 25 ans)⁸.

La première certification du degré secondaire II

De manière similaire à la publication OFS 2022, le calcul de la certification du degré secondaire II est basé sur un calcul longitudinal à 10 ans⁹ et s'intéresse au premier titre obtenu jusqu'à 25 ans. Il peut s'agir d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), d'un certificat fédéral de capacité (CFC en trois ou en quatre ans), d'un certificat de maturité gymnasiale, d'un certificat d'une école de culture générale (ECG) ou d'un certificat d'une école internationale.

Les indicateurs

Dans cette publication, le contexte socio-économique des jeunes est mesuré principalement par le revenu professionnel net équivalent (sous forme de quintiles¹⁰). Nous nous intéressons aussi dans certains cas à la perception de l'aide sociale économique et au type de ménage¹¹. Le contexte migratoire et socio-culturel est mesuré par le statut d'allophone¹². Nous nous intéressons aussi à la proportion d'élèves allophones dans l'établissement de l'école obligatoire (au degré secondaire I)¹³. Enfin, la situation scolaire à la fin de l'année civile suivant les 15 ans du jeune¹⁴, variable utilisée notamment comme contrôle dans les analyses de régression (voir ci-dessous) résume le parcours de formation des jeunes en tenant compte de la répartition dans les filières par niveau d'exigence du degré secondaire I et d'un éventuel retard dans la scolarité obligatoire. Tous les indicateurs sont calculés à la fin de l'année civile suivant les 15 ans du jeune donc vers la fin de l'école obligatoire.

Analyses

La publication montre tout d'abord des résultats descriptifs bivariés. Des analyses de régression sont ensuite effectuées pour estimer la probabilité de réussir en fonction de variables cibles, contextuelles et sociodémographiques considérées simultanément. Il ne s'agit pas d'analyses causales¹⁵. L'objectif est surtout de décrire l'effet des facteurs socio-économiques dans sa globalité. À titre de contrôle, l'indicateur de la situation scolaire à l'âge de 15 ans du jeune est pris en compte dans la régression pour évaluer l'effet du contexte socio-économique sur le parcours jusqu'à 25 ans après la sélection selon les niveaux d'exigences dans le secondaire I. L'appartenance à un niveau d'exigence au degré secondaire I et donc souvent aussi les compétences individuelles¹⁶, sont le résultat d'une multitude de facteurs sociaux opérant dès le plus jeune âge. Les compétences sont également influencées par le niveau des autres élèves dans la classe (cf. effet de pairs, voir p. ex. Dlabac, Amrhein & Hug, 2022).

Cette publication porte avant tout sur l'analyse de l'influence des facteurs socio-économiques dans son ensemble, et non pas sur son effet une fois pris en compte les compétences des élèves à l'âge de 15 ans¹⁷.

⁷ Suite à cette sélection, environ 4% des jeunes sont exclus des analyses.

⁸ Seuls sont pris en compte les jeunes qui ont soit répondu comme personne cible du Relevé Structuré (RS), soit qui faisaient partie d'un ménage ayant répondu au RS (cela représente environ 33% des jeunes de 15 ans entre 2011–2013 n'ayant pas quitté la Suisse, voir la section «données et méthode» en annexe).

⁹ Pour plus de détails sur la définition et la méthode de calcul, voir OFS 2022 (p. 2, encadré). La seule différence est que dans cette publication les analyses se basent sur le RS et se limitent donc aux jeunes qui faisaient partie d'un ménage privé à l'âge de 15 ans.

¹⁰ Un quintile indique une division d'un ensemble de données ordonnées en cinq parties égales, chacune d'entre elles représentant un cinquième (20%) de la totalité.

¹¹ Pour plus de détails, voir l'annexe méthodologique.

¹² Pour la définition, voir l'annexe méthodologique.

¹³ Pour la définition, voir l'annexe méthodologique

¹⁴ Pour plus de détails sur la définition de cette variable, voir OFS (2022).

¹⁵ Les analyses causales examinent souvent les mécanismes explicatifs de l'impact de l'origine sociale sur les trajectoires scolaires et professionnelles (p. ex. effet primaire et secondaire, Boudon 1974). Ces résultats ne sont pas toujours concluants et robustes (voir p. ex. Combet, 2013).

¹⁶ Voir p. ex. Combet, 2013; Angelone, Keller et Moser 2013.

¹⁷ Voir par exemple CSRE (2023).

économique ou le type de ménage. L'obtention et le type de titre obtenu sont examinés selon ces facteurs dans des analyses bivariées et multivariées. L'examen de la non-obtention d'un titre selon le contexte socio-économique à l'âge de 25 ans permet ensuite de décrire à quelle étape du parcours le jeune a quitté la formation sans obtenir de titre du degré secondaire II.

L'obtention du premier titre du degré secondaire II étroitement liée à la situation scolaire à 15 ans

En moyenne, 91,8% des jeunes âgés de 15 ans entre 2011 et 2013 ont obtenu un titre du degré secondaire II certifiant jusqu'à leurs 25 ans. Environ 59% ont obtenu comme premier titre un CFC en trois ou quatre ans, 5,5% ont obtenu une AFP, 4,6% ont obtenu un certificat d'ECG et 21,7% ont obtenu un certificat de maturité gymnasiale.

La réussite et le titre obtenus sont étroitement liés au parcours éducatif préalable des jeunes. Pour en tenir compte dans la présente publication, nous utilisons l'indicateur de la situation scolaire à 15 ans, qui a déjà été examiné en relation avec les titres de formation (OFS, 2016 et 2022). Cet indicateur tient compte notamment de la répartition dans les filières par niveau d'exigence du degré secondaire I et d'un éventuel retard dans la scolarité obligatoire (voir aussi encadré 1).

La répartition des élèves dans ces filières reflète souvent leurs différences socio-économiques, dont l'impact sur les chances de formation et de carrière a été déjà largement documenté dans la littérature¹⁸. Ainsi, avant de s'intéresser à l'obtention du titre de degré secondaire II, la situation scolaire à 15 ans est examinée en fonction du contexte socio-économique des jeunes, représenté ci-dessous par le revenu professionnel net équivalent.

Les résultats dans la graphique gr-f-15.10.02.03 confirment l'étroite association entre le revenu professionnel du ménage et la situation scolaire à 15 ans. Ainsi, environ 81% des enfants issus de ménages du quintile de revenu le plus élevé se trouvaient à 15 ans dans une filière aux exigences étendues (11^e année de l'école obligatoire) ou étaient déjà au degré secondaire II (contre environ 46% des enfants issus de ménages du quintile le plus bas).

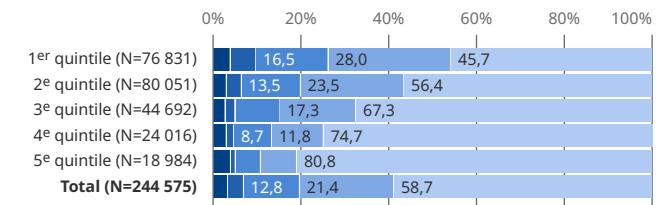
Les résultats du graphique gr-f-15.10.02.04 montrent ensuite que l'obtention d'un titre du degré secondaire II est la plus élevée pour ce même groupe d'enfants qui se trouvaient à 15 ans en filière aux exigences étendues (11^e année de l'école obligatoire) ou au degré secondaire II (97,6%). Ces derniers ont le plus souvent obtenu une maturité gymnasiale (environ 34% contre 22% pour le total) et le moins souvent une AFP (0,6% contre 5,5% pour le total). La proportion d'obtention d'un titre du degré secondaire II dans les autres situations scolaires est inférieure à 90%. Une maturité gymnasiale y est le titre le moins souvent obtenu (11% ou moins) alors qu'un CFC ou une AFP (notamment pour ceux dans l'enseignement séparatif à 15 ans) sont obtenus le plus

¹⁸ Voir p. ex. Felouzis & Charmillot, 2017; Kriesi & Leemann, 2020; Combet, 2013; Combet, Oesch, 2020; Angelone & Ramseier, 2012; Angelone, Keller et Moser, 2013.

La situation scolaire à 15 ans selon les quintiles de revenu professionnel net équivalent à l'âge de 15 ans des jeunes

Les jeunes qui ont eu 15 ans entre 2011 et 2013

■ Pas relevé comme élève ■ Enseignement séparatif ■ 10^e (ou 9^e) sec. I
 ■ 11^e sec. I autre, formation transitoire ou pgm. étranger
 ■ 11^e sec. I exigences étendues ou sec. II



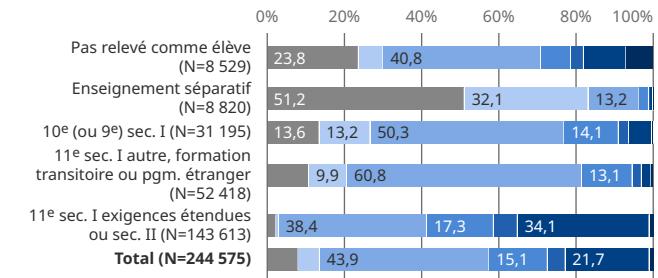
N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

État des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.03
 © OFS 2025

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon la situation scolaire à l'âge de 15 ans

■ 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
 ■ 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
 ■ 6. Certificat de maturité gymnasiale
 ■ 7. Certificat d'une école internationale



N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

État des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.04
 © OFS 2025

souvent^{19, 20}. À noter que le système éducatif suisse ne permet pas aux jeunes des programmes à exigences élémentaires d'accéder directement à toutes les filières de formation du niveau secondaire II, notamment aux écoles de maturité gymnasiale.

¹⁹ Ces résultats sont similaires à ceux de l'OFS 2022.

²⁰ Les jeunes qui à 15 ans (au 31.12 selon STATPOP) n'ont pas été relevés comme élèves dans le système de formation forment un groupe hétérogène qui comprend aussi bien ceux provenant de famille avec le revenu professionnel net équivalent le plus élevé que ceux issus de famille avec le revenu le plus bas. Les raisons de cette situation peuvent être diverses (p. ex. problème de santé ou familial, ou encore séjour linguistique etc.). Cela se reflète également dans la diversité de la distribution du titre obtenu par ce groupe de jeunes (et 23,8% de non obtention).

L'indicateur de la situation scolaire à 15 ans est significatif dans les analyses de régression (voir tableaux sur Internet). L'effet des variables socio-économiques et contextuelles (voir encadré 2) reste significatif dans les analyses, bien qu'atténué par rapport aux modèles de régression ne prenant pas en compte la situation scolaire à 15 ans (voir graphique gr-d-15.10.02.11). Dans la suite de la publication, l'accent est mis sur les variables socio-économiques et contextuelles.

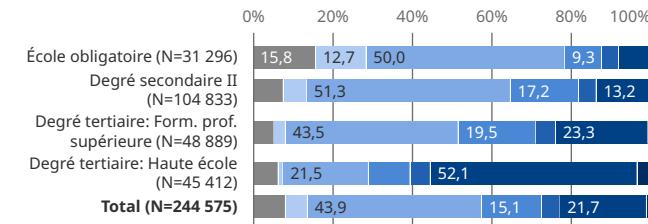
84,2% d'obtention parmi les jeunes dont les parents n'ont pas de titre du post-obligatoire

Le niveau de formation des parents est un indicateur central lorsque l'on s'intéresse aux résultats scolaires des enfants. De manière générale, plus ce niveau est élevé, plus les chances de réussite sont importantes (voir aussi p. ex. OFS, 2022). Ces résultats sont également mis en évidence dans le graphique gr-f-15.10.02.05. Ainsi, 15,8% des jeunes dont le niveau de formation des parents ne dépasse pas l'école obligatoire n'ont obtenu, jusqu'à leurs 25 ans, aucun titre du degré secondaire II (contre environ 8% pour le total). S'ils obtiennent un titre, il s'agit plus souvent que pour l'ensemble des jeunes d'une AFP, moins souvent d'une maturité gymnasiale (respectivement environ 13% et 8%, contre 1% et 52% pour les jeunes dont au moins un des parents a un titre d'une haute école)²¹.

Dans les analyses de régression (graphique gr-d-15.10.02.11), l'effet du niveau de formation des parents sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II est moins important lorsque l'on tient compte de l'ensemble des autres facteurs dans les analyses. En particulier, une fois le revenu professionnel net équivalent pris en compte (qui dépend généralement du niveau de formation) l'effet individuel du niveau de formation des parents devient beaucoup plus faible²².

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon le niveau de formation des parents à l'âge de 15 ans des jeunes

- 1. Pas de titre obtenu à 25 ans
- 2. AFP
- 3. CFC en 3 ans
- 4. CFC en 4 ans
- 5. Certificat d'une école de culture générale
- 6. Certificat de maturité gymnasiale
- 7. Certificat d'une école internationale



Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.
N= Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

État des données: 31.01.2025
Source: OFS - LABB/RS

gr-f-15.10.02.05
© OFS 2025

87,3% d'obtention pour les jeunes issus des ménages avec le plus faible revenu professionnel

En 2022, 6,3% des enfants en Suisse vivaient dans un ménage sous le seuil de pauvreté, et 17,2% dans un ménage à risque de pauvreté²³. La pauvreté a des effets négatifs à court et à long terme sur les enfants. Les conditions de vie qui en découlent affectent leur santé et leur vie sociale, les difficultés tendent à s'accumuler²⁴ et les chances de réussite dans la formation de ces enfants sont également plus faibles (OFS 2016a).

Même si le revenu professionnel net équivalent n'est qu'une mesure approximative de la situation financière globale des ménages²⁵, il reflète les ressources financières disponibles grâce à l'emploi rémunéré. Les résultats montrent que la réussite dans le degré secondaire II est fortement contrastée selon les quintiles du revenu professionnel net équivalent (graphique gr-f-15.10.02.06). Parmi les jeunes issus des ménages du 1^{er} quintile de revenu professionnel (31,4% du nombre de jeunes analysés ici), 12,7% n'ont obtenu aucun titre du degré secondaire II, 8,4% ont obtenu une AFP et seulement 13,2% ont obtenu une maturité

²¹ Respectivement 5% et 16% en 2014. Pour plus de détail, voir les tableaux ci-dessous: www.statistique.ch → Statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Pauvreté

²² Voir aussi la publication Nationales Armutsmonitoring: Schwerpunkt Bildung (à venir), préparée dans le cadre du Programme national contre la pauvreté mis en place par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la Confédération et divers acteurs de cantons et des villes.

²³ Pour rappel, ce revenu est une approximation de la situation financière globale des ménages car le ménage peut avoir d'autres sources de revenus ou de la fortune et qu'il ne tient pas compte, entre autres, des transferts sociaux (pour plus de détails, voir l'annexe méthodologique; pour plus d'information sur l'effet de transferts sociaux sur le taux de pauvreté, voir, p. ex., OFS, 2017).

²¹ En outre, deux tiers des jeunes dont les deux parents ont un titre d'une haute école ont obtenu un certificat de maturité gymnasiale.

²² Comme le niveau de formation des parents semble aussi interagir avec l'indicateur de la situation scolaire à l'âge de 15 ans (voir aussi OFS 2022, 2021), il est difficile d'interpréter l'effet individuel du niveau de formation dans les régressions tenant compte de la situation à 15 ans. Cela nécessiterait aussi des analyses dépassant le cadre de cette publication.

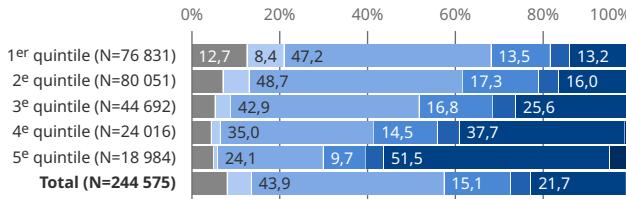
gymnasiale. À l'inverse, dans le 5^e quintile du revenu professionnel du ménage, seuls 5,1% des jeunes n'ont obtenu aucun titre et 0,9% ont obtenu une AFP, tandis que 51,5% ont obtenu une maturité gymnasiale.

Si l'on se concentre sur une filière de formation (p. ex. le CFC en 3 ans), on obtient que les titres par domaine de formation varient aussi en fonction du quintile de revenu professionnel. En particulier, parmi les jeunes issus des ménages du 5^e quintile du revenu professionnel net équivalent, 55,5% ont obtenu leur titre dans le domaine «Comptabilité, marketing et secrétariat», une proportion qui tombe à 28,1% pour les jeunes issus des ménages du 1^{er} quintile. À contrario, 17,6% des jeunes du 1^{er} quintile ont obtenu leur titre de CFC en 3 ans dans le domaine «Vente, en gros et au détail» mais seulement 7,4% des jeunes du 5^e quintile du revenu net professionnel (tableau à disposition sur Internet).

L'effet du revenu professionnel équivalent reste important sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II dans les analyses de régressions (voir graphique gr-d-15.10.02.11).

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon les quintiles de revenu professionnel net équivalent à l'âge de 15 ans des jeunes

■ 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
 ■ 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
 ■ 6. Certificat de maturité gymnasiale
 ■ 7. Certificat d'une école internationale



N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Etat des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.06
 © OFS 2025

75,6% d'obtention pour les jeunes issus des familles à l'aide sociale économique

L'aide sociale économique vise à garantir le minimum vital aux personnes dans le besoin^{26,27,28}. Les groupes les plus vulnérables à la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale sont les enfants, les

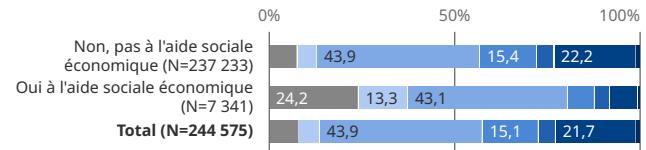
²⁶ En 2015, la part de l'aide sociale économique en Suisse était de 3,2%. L'aide sociale économique varie d'un canton et d'une région à l'autre, surtout en raison des prestations en amont (voir, www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Aide sociale → Bénéficiaires de l'aide sociale → Aide sociale économique → Tableau → ASE: Unités d'assistance, bénéficiaires et taux d'aide sociale économique par canton)

²⁷ En Suisse, une partie des familles qui auraient droit à cette aide n'y fait pas appel. Par exemple, le taux de non-recours est estimé à 37% dans le canton de Berne (Fluder et al., 2020).

²⁸ www.statistique.ch → Statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Pauvreté

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon l'obtention d'une aide sociale économique à l'âge de 15 ans des jeunes

■ 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
 ■ 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
 ■ 6. Certificat de maturité gymnasiale
 ■ 7. Certificat d'une école internationale



N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Etat des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.07
 © OFS 2025

étrangers, les personnes divorcées ou celles sans formation post-obligatoire²⁹. Outre des ressources financières limitées, les familles à l'aide sociale économique sont souvent confrontées à un cumul de diverses difficultés (familiales, problèmes de santé, chômage, emploi instable ou précaire, etc., voir p. ex. Pellegrini, von Gunten, Ruder, Fluder; 2011). Par conséquent, ils peuvent manquer de ressources (socio-économiques, culturelles, éducatives, etc.) qui pourraient favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

On constate (voir graphique gr-f-15.10.02.07), que les jeunes issus de familles ayant bénéficié de l'aide sociale économique (3% de l'ensemble de la population analysée) réussissent moins bien que les autres. Ils sont environ 24,2% à n'obtenir aucun titre du degré secondaire II jusqu'à leur 25 ans (contre 8,2% pour le total). Ces jeunes obtiennent plus souvent une AFP (13,3%) et moins souvent une maturité gymnasiale (7,6%) (respectivement 5,3% et 22,2% pour les jeunes issus de familles n'ayant pas dû bénéficier de l'aide sociale économique).

En outre, dans les analyses de régressions (voir tableau sur Internet et encadré 2), la perception de l'aide sociale économique à l'âge de 15 ans a un effet négatif fort (-5,1 points) sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II.

87,5% d'obtention pour les jeunes issus de familles monoparentales

Les ménages monoparentaux sont plus souvent touchés ou menacés par la pauvreté et les enfants sont nettement plus souvent exposés à la privation³⁰. Ces familles peuvent potentiellement être confrontés à d'autres problèmes (financiers, sociaux, familiaux, etc.) pouvant également compromettre les chances de réussite de ces enfants.

²⁹ www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Aide sociale → Bénéficiaires de l'aide sociale → Aide sociale économique

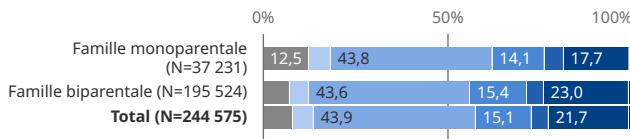
³⁰ www.statistique.ch → Statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Privations matérielles et sociales

Les résultats montrés dans le graphique gr-f-15.10.02.08 sont moins contrastés que ceux des sections précédentes. La proportion de jeunes sans titre est néanmoins supérieure d'environ 5 points de pourcentage chez les jeunes issus de familles monoparentales (15,2% de la population analysée) par rapport à ceux issus de familles biparentales (12,5% contre 7,3%). À l'inverse, la proportion de maturités gymnasiales y est inférieure de 5 points de pourcentage (17,7% contre 23% pour les familles biparentales).

Cet indicateur a un effet important dans les analyses de régression (graphique gr-d-15.10.02.11). Il semble alors que les familles monoparentales constituent un groupe hétérogène dont l'effet négatif ressort plus clairement lorsque l'on contrôle de l'effet d'autres facteurs³¹.

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon la structure du ménage à l'âge de 15 ans des jeunes

■ 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
 ■ 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
 ■ 6. Certificat de maturité gymnasiale
 ■ 7. Certificat d'une école internationale



Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

N= Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Etat des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.08
 © OFS 2025

86,5% d'obtention pour les élèves allophones

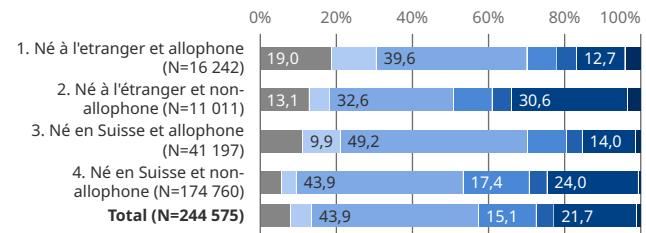
La publication OFS (2022) a montré que la réussite des enfants nés à l'étranger dépend notamment de leur l'âge d'arrivée en Suisse. Cette publication se concentre sur le contexte linguistique et examine l'influence du statut d'allophone sur l'obtention du titre. On entend par allophone un élève dont la première langue parlée à la maison ne correspond pas à la langue locale, qui est considéré comme la langue de l'enseignement ici (pour définition, voir l'annexe méthodologique). Bien que les compétences linguistiques soient essentielles à la réussite, la progression dans le système de formation ne devrait pas dépendre selon Bütkofer (2023) essentiellement de la compétence dans la langue d'enseignement.

Dans la population analysée, 23,4% des jeunes sont allophones, soient nés en Suisse ou à l'étranger. De manière générale, les résultats montrent que parmi les jeunes allophones, 13,5% n'ont obtenu aucun titre du degré secondaire II, contre environ 6,3% des jeunes non allophones. Cette situation peut

³¹ Une hypothèse à cela, qui serait à vérifier, pourrait être qu'ils manquent plus souvent de temps et donc peuvent moins soutenir leurs enfants ainsi qu'ils ont plus souvent un réseau social plus restreint.

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon le statut d'allophone à l'âge de 15 ans

■ 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
 ■ 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
 ■ 6. Certificat de maturité gymnasiale
 ■ 7. Certificat d'une école internationale



Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

N= Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Etat des données: 31.01.2025
 Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.09
 © OFS 2025

être liée à de nombreux facteurs (p. ex. faible connaissance de la langue locale ou du système de formation, parents ne parlant pas la langue d'enseignement, difficulté d'accéder à une place d'apprentissage, etc.³²).

Parmi les allophones nés à l'étranger, 81% ont obtenu un titre du degré secondaire II, contre environ 87% et 89% respectivement pour les jeunes non allophones nés à l'étranger et les jeunes allophones nés en Suisse (voir graphique gr-f-15.10.02.09). Pour les jeunes non allophones nés en Suisse, cette valeur est d'environ 94%. Par ailleurs, les jeunes allophones nés en Suisse sont plus nombreux que la moyenne à obtenir un CFC en 3 ans (environ 49% contre 44% pour l'ensemble). Les jeunes non allophones nés à l'étranger sont en revanche plus nombreux à obtenir un certificat de maturité comme premier titre (31% contre 22% pour l'ensemble).

Dans les analyses de régression, l'effet de statut d'allophone est significatif sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II (voir graphique gr-d-15.10.02.11).

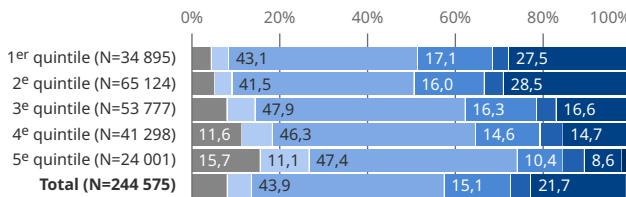
Moins de 90% d'obtention pour les jeunes scolarisés dans les écoles avec plus d'un tiers d'élèves allophones

La variable contextuelle sur la proportion d'élèves allophones dans l'établissement scolaire rend compte de l'effet de la composition sur les compétences et la réussite scolaire (Dlabac, Amrhein & Hug, 2022; Monso et al. 2019). Un contexte socio-culturel et linguistique de la classe peut contribuer à la réussite scolaire, par exemple en influençant le niveau de compétence. Selon les résultats des études scientifiques, la mixité n'a pas d'effet sur les élèves privilégiés, mais favoriserait la réussite de tous les élèves.

³² Pour plus de détail, voir p. ex. Kriesi & Leemann, 2020.

L'obtention d'un titre du degré secondaire II selon la proportion des élèves allophones dans l'établissement de l'école obligatoire.

- 1. Pas de titre obtenu à 25 ans ■ 2. AFP ■ 3. CFC en 3 ans
- 4. CFC en 4 ans ■ 5. Certificat d'une école de culture générale
- 6. Certificat de maturité gymnasiale
- 7. Certificat d'une école internationale



Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles. Ce groupe est cependant inclus dans le total.

N= Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Etat des données: 31.01.2025
Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.10
© OFS 2025

Le graphique gr-f-15.10.02.10³³ montre que plus le nombre d'élèves allophones dans une école augmente, plus la proportion de ceux qui obtiennent un titre du degré secondaire II diminue. Dans les écoles avec 7% ou moins d'élèves allophones (1^{er} quintile des écoles), 95,4% des élèves obtiennent leur titre, alors que dans les écoles comptant plus de 52% d'allophones (5^e quintile), seulement 84,3% des élèves réussissent. D'une manière générale, dans les écoles comptant plus de 31% d'allophones (4^e quintile ou plus), la réussite est inférieure à 90%.

Dans les analyses de régression, l'effet de la proportion d'élèves allophones dans une école est significatif sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II (graphique gr-d-15.10.02.11).

Une forte influence des facteurs socio-économiques sur la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II

Les facteurs socio-économiques sont souvent interdépendants et leurs effets relatifs peuvent être évalués à l'aide de modèles de régression. Le graphique gr-f-15.10.02.11 résume ces effets en termes d'effets marginaux moyens pour les principaux facteurs analysés (voir encadré 2). Les résultats confirment en grande partie les analyses bivariées. Notamment, la probabilité d'obtenir un certificat du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans (sans tenir compte de la situation scolaire à 15 ans) est:

– inférieure de 2,6 points de pourcent pour les enfants dont la formation des parents relève de la scolarité obligatoire (par rapport à ceux ayant un degré secondaire II)³⁴,

³³ Des résultats très similaires (voir aussi sur Internet) sont obtenus si l'on exclut des analyses les élèves qui étaient scolarisés dans un programme étranger ou dans l'enseignement spécialisé.

³⁴ Rappelons que l'effet du niveau de formation des parents est largement associé aux quantiles du revenu professionnel net (voir aussi la section sur le niveau de formation).

Encadré 2

Tous les modèles de régression logistique multivariée dans la publication incluent les variables suivantes³⁵:

Les «variables socio-économiques et contextuelles»: le niveau de formation des parents, le revenu professionnel net équivalent, le statut d'allophone et la proportion d'allophones dans l'école obligatoire (au degré secondaire I) où l'élève a été scolarisé.

Variables de contrôle: le sexe, la région linguistique, le type de commune, le prix du loyer par mètre carré dans la commune, le niveau de formation dans la commune³⁶, la taille de l'établissement au degré secondaire I, l'année de 15 ans de l'élève.

L'effet de la situation scolaire à 15 ans est très fort sur l'obtention du titre (voir graphique gr-f-15.10.02.04). Afin de contrôler les résultats des facteurs socio-économiques pour cet effet sur la probabilité d'obtenir un titre (voir aussi encadré 1), un modèle de régression séparé a été calculé, dans lequel la situation scolaire à 15 ans est maintenue constante (voir sur Internet).

Comme les familles ayant bénéficié de l'aide sociale économique se situent dans le 1^{er} quintile de revenu professionnel net équivalent (et donc qu'il y a une forte colinéarité entre ces deux variables), des modèles de régression distincts ont été appliqués en incluant les mêmes variables mais en tenant compte soit uniquement du revenu équivalent, soit uniquement de l'aide sociale économique. Les résultats sont largement similaires dans les deux modèles (voir aussi sur Internet)³⁷.

- inférieure de 2,7 points de pourcent pour les hommes (par rapport aux femmes),
- inférieure de 3,8 points de pourcent pour les enfants issus des ménages du 1^{er} quintile de revenu professionnel équivalent (par rapport à ceux appartenant au 3^e quintile),
- inférieure de 2,2 points de pourcent pour les enfants issus d'un ménage monoparental (par rapport à ceux d'un ménage biparental),
- inférieure de 1,5 et de 3,9 points de pourcent pour les enfants ayant suivi leur scolarité dans une école avec respectivement entre 31% à 52% d'élèves allophones et de plus de 52% d'élèves allophones (4^e et 5^e quintiles) par rapport à ceux ayant suivi leur scolarité dans une école comptant entre 18% à 31% d'élèves allophones (3^e quintile),

³⁵ testée aussi dans les modèles par ajouts successifs

³⁶ Le prix du loyer par mètre carré dans la commune permet d'ajouter une information sur le coût de la vie dans la commune au revenu professionnel net équivalent. Le niveau de formation dans la commune fournit de son côté une information sur la composition sociale dans la commune.

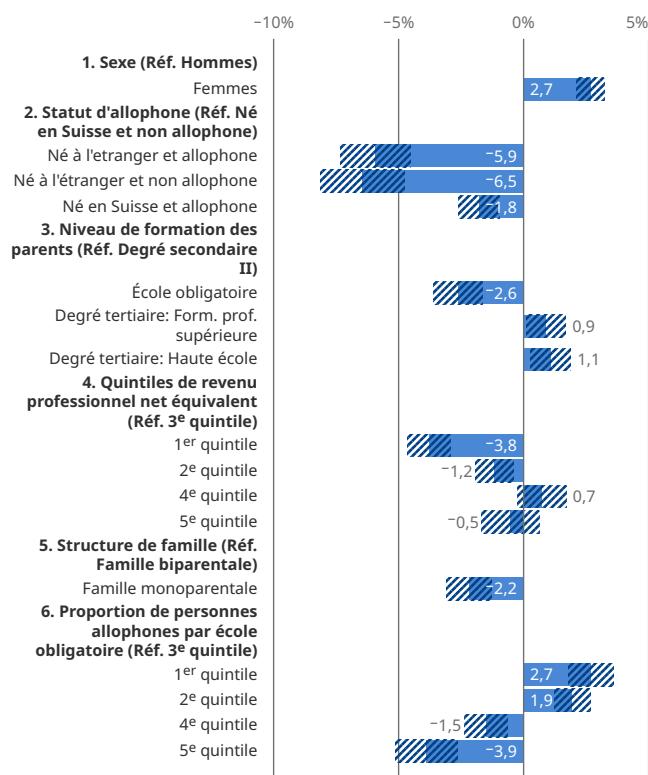
³⁷ Dans le modèle tenant compte de l'aide sociale économique, le fait d'être bénéficiaire de l'aide sociale économique diminue de 5,1 points la probabilité d'obtenir un titre du degré secondaire II et de 3 points de pourcent si l'on tient compte de la situation scolaire à l'âge de 15 dans un modèle de régression. Ces chiffres sont respectivement de 9,9 et 4,4 points de pourcent pour la probabilité d'obtenir une maturité.

- inférieure de 5,9 points de pourcent pour les élèves nés à l'étranger et allophones (par rapport aux élèves nés en suisse et non-allophones).

La prise en compte de la situation scolaire à 15 ans (voir sur Internet), réduit l'influence globale des variables socio-économiques dans le modèle, mais les effets restent souvent significatifs. Ce résultat suggère notamment que l'influence du revenu professionnel du ménage sur la réussite dans le degré secondaire II persiste au-delà du degré secondaire I.

Effets marginaux moyens et intervalles de confiance à 95% pour la probabilité de l'obtention d'un titre du degré secondaire II

■ Intervalle de confiance (95%)



Ces résultats sont extraits de modèles de régression présentés dans le tableau en lien avec cette publication à télécharger. Les modèles de régression incluent toutes les variables présentées dans l'encadré 2.

Les jeunes qui ont eu 15 ans entre 2012 et 2013. Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles.

Exemple de lecture: Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes issus d'un ménage du 1^{er} quintile de revenu professionnel ont une probabilité inférieure d'environ 4 points de pourcentage d'obtenir un titre du degré secondaire II que les jeunes issus d'un ménage du 3^e quintile (catégorie de référence).

État des données: 31.01.2025
Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.11
© OFS 2025

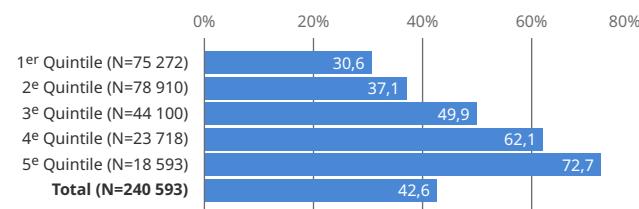
... et sur la probabilité d'obtenir une maturité et donc de poursuivre dans les hautes écoles

La formation suivie au degré secondaire II dépend aussi des carrières professionnelles que les jeunes ainsi que leurs familles envisagent et de la filière des niveaux d'exigence suivie au degré secondaire I. Elle reflète ainsi également les conditions sociales et économiques des jeunes (voir, p. ex. CSS, 2018; Kriesi & Lee-mann, 2020; Combet, Oesch, 2020). En général, les jeunes de milieux défavorisés se retrouvent dans les formations permettant une insertion plus rapide sur le marché du travail (AFP ou CFC). Les jeunes issus de milieux plus aisés poursuivent davantage vers une maturité qui leur permet d'accéder directement aux hautes écoles.

Cette section s'intéresse au premier certificat de maturité (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée) obtenu jusqu'à l'âge de 25 ans par les jeunes ayant eu 15 ans entre 2011 et 2013. La maturité n'est donc pas forcément le premier titre obtenu.

Au total, 42,6% des jeunes ont obtenu un certificat de maturité jusqu'à l'âge de 25 ans (voir graphique gr-f-15.10.02.12), c'est-à-dire un certificat d'accès direct aux hautes écoles. La répartition bivariée par facteurs socio-économiques (voir détail sur Internet) est similaire à celle pour le premier titre obtenu et les résultats soulignent l'importance de la situation socio-économique des jeunes sur l'obtention d'une maturité. Seuls 30,6% des jeunes issus de ménages du 1^{er} quintile de revenu professionnel équivalent obtiennent une maturité, contre 72,7% pour ceux issus du 5^e quintile³⁸.

L'obtention du certificat de maturité selon les quintiles de revenu professionnel net équivalent à l'âge de 15 ans des jeunes



N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

État des données: 31.01.2025
Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.12
© OFS 2025

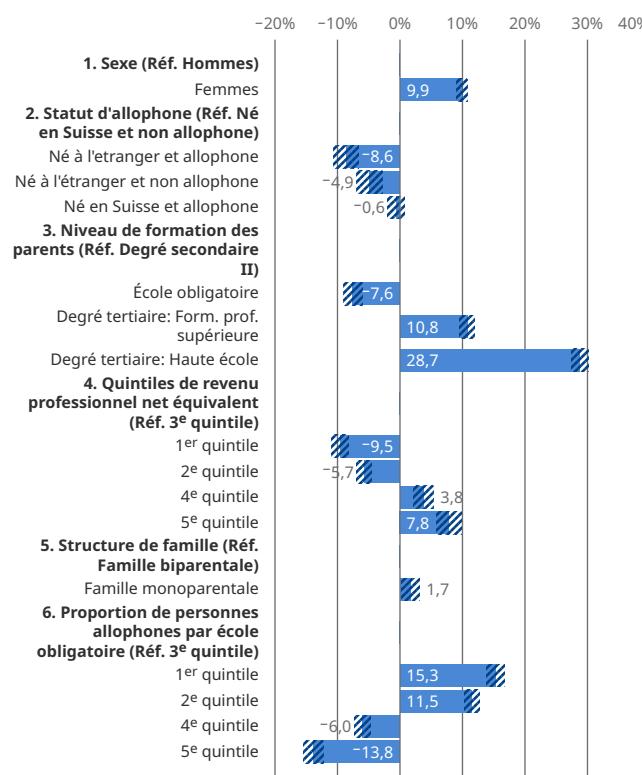
Les analyses de régression (voir graphique gr-f-15.10.02.13 et tableau sur Internet) montrent que la probabilité, toutes choses égales par ailleurs, d'obtenir une maturité est:

- inférieure de 9,9 points de pourcent pour les hommes (par rapport aux femmes),

³⁸ La proportion de maturité est en outre de 21,9% pour les jeunes dont les parents ont suivi tout au plus l'école obligatoire, de 20,1% pour les enfants issus de familles ayant bénéficié de l'aide sociale économique et de 38,1% pour les enfants issus de familles monoparentales.

Effets marginaux moyens et intervalles de confiance à 95% pour la probabilité de l'obtention d'un certificat de maturité

■ Intervalle de confiance (95%)



Ces résultats sont extraits de modèles de régression présentés dans le tableau en lien avec cette publication à télécharger. Les modèles de régression incluent toutes les variables présentées dans l'encadré 2.

Les jeunes qui ont eu 15 ans entre 2012 et 2013. Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles.

Exemple de lecture : Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes issus d'un ménage du 1^{er} quintile de revenu professionnel équivalent ont une probabilité inférieure de 10 points de pourcentage d'obtenir une maturité que les jeunes d'un ménage du 3^e quintile (catégorie de référence).

État des données: 31.01.2025
Source: OFS – LABB/RS

gr-f-15.10.02.13
© OFS 2025

- inférieure de 9,5 et de 5,7 points de pourcent pour les enfants issus de ménages respectivement du 1^{er} et 2^e quintiles de revenu professionnel équivalent, et à l'inverse, supérieure de 3,8 et respectivement de 7,8 points de pourcent pour les enfants issus des 4^e et 5^e quintiles (par rapport aux enfants issus du 3^e quintile),
- inférieure de 7,6 points de pourcent pour les enfants dont les parents ont suivi tout au plus l'école obligatoire, et supérieure de 10,8 et de 28,7 points de pourcent respectivement selon si l'un des parents au moins est titulaire d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure ou d'un diplôme universitaire (par rapport au degré secondaire II),
- inférieure de 8,6 points de pourcent pour les élèves nés à l'étranger et allophones (par rapport aux élèves nés en suisse et non-allophones),
- inférieure de 6 et de 13,8 points de pourcent pour les enfants ayant suivi leur scolarité dans une école avec respectivement entre 31% à 52% d'élèves allophones et de plus de 52%

d'élèves allophones (4^e et 5^e quintiles) par rapport à ceux ayant suivi leur scolarité dans une école comptant entre 18% à 31% d'élèves allophones (3^e quintile).

Considérer la situation scolaire à 15 ans dans la régression³⁹ modifie ces résultats, mais les effets restent significatifs⁴⁰ (voir sur Internet). Les facteurs socio-économiques ont donc un effet additionnel important, même en tenant compte de la situation scolaire à 15 ans, sur la probabilité d'obtenir une maturité et par conséquent de potentiellement poursuivre directement des études dans une haute école.

5% des jeunes issus des ménages se situant dans le 1^{er} quintile de revenu professionnel équivalent ne rentrent pas dans le degré secondaire II certifiant

Quelle est la situation des jeunes qui n'ont pas réussi à obtenir un titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans? Ont-ils poursuivi leurs études après la scolarité obligatoire? Ont-ils abandonné leurs études et à quel moment?

Encadré 3

Les jeunes qui n'ont pas obtenu un titre du degré secondaire II jusqu'à 25 ans.

Environ 8% des jeunes ayant eu 15 ans entre 2011 et 2013 n'ont pas obtenu un titre du degré secondaire II jusqu'à 25 ans. Afin de comprendre à quelle étape du parcours ils ont quitté la formation, une typologie a été développée en cinq catégories:

- a. Aucune formation post-obligatoire: la personne n'a suivi aucune formation après l'enseignement obligatoire. Cette catégorie est divisée en deux groupes, en tenant compte des personnes qui de plus n'étaient pas en formation à la fin de l'année civile de leurs 15 ans (1.1) et de celles qui étaient en formation à ce moment-là (1.2).
- b. Formation non-certifiante du degré secondaire II⁴¹ sans continuation vers une formation du degré secondaire II certifiante.
- c. Entrée et interruption du degré secondaire II certifiant sans passage à l'examen.
- d. Entrée et interruption du degré secondaire II certifiant avec un échec à l'examen.
- e. Toujours en formation: la personne n'a pas non plus obtenu de titre mais se trouve en formation du degré secondaire II certifiant à l'âge de 25 ans.

³⁹ avec les résultats similaires que pour la probabilité d'obtenir le premier titre (voir note de bas de page 37)

⁴⁰ Sauf pour le statut d'allophone, dont l'effet n'est plus statistiquement significatif.

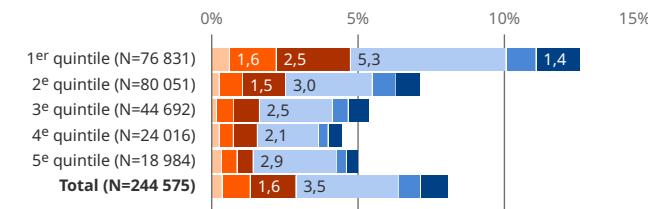
⁴¹ une formation transitoire secondaire I – secondaire II, semestre de motivation (SEMO), une FPrA INSOS ou une formation complémentaire du degré secondaire II

Environ 2,9% de l'ensemble des jeunes (soit 35,9% parmi ceux qui n'ont pas obtenu de titre) n'ont jamais débuté une formation certifiante du degré secondaire II (c'est-à-dire une formation professionnelle initiale ou une formation générale; voir graphique gr-f-15.10.02.14). Cette proportion atteint 4,8% (3662 jeunes de la population analysée) parmi les jeunes issus de ménage du 1^{er} quintile de revenu professionnel et 9,1% (soit 671 jeunes de la population analysée) parmi ceux issus de familles ayant bénéficié de l'aide sociale économique. Seule une petite minorité n'a jamais entamé de formation post-obligatoire, qu'elle soit certifiante ou non certifiante, (1,3% de l'ensemble des jeunes, soit 16,6% de ceux qui n'ont pas obtenu de titre du degré secondaire II). Une part également faible, 1,6%, n'a suivi qu'une formation transitoire non certifiante telle qu'une formation transitoire, un semestre de motivation (SEMO), une formation pratique (FPra) INSOS ou une formation complémentaire (soit 19,3% des jeunes qui n'ont pas obtenu de titre du degré secondaire II).

Enfin, une proportion relativement importante de jeunes (3,5% soit 43,6% de ceux qui n'ont pas obtenu de titre) a entamé une formation du degré secondaire II certifiant tout en abandonnant avant de se présenter à l'examen. Seul 0,7% a abandonné après avoir échoué à un examen (soit 9,2% de ceux qui n'ont pas obtenu de titre) et 0,9% est encore en formation (soit 11,3% de ceux qui n'ont pas obtenu de titre).

Les parcours menant à une non-obtention d'un titre du degré secondaire II, selon les quintiles de revenu professionnel net équivalent à l'âge de 15 ans

- 1.1 Aucune formation post-obligatoire et pas relevé comme élève à 15 ans
- 1.2 Aucune formation post-obligatoire
- 1.3. Formation non-certifiante du degré sec. II sans continuation vers une formation du degré sec. II cert.
- 2.1 Entrée et interruption du degré sec. II certifiant sans passage à l'examen
- 2.2 Entrée et interruption du degré sec. II certifiant avec un échec à l'examen
- 2.3 Toujours en formation sec. II cert.



N = Nombre pondéré de jeunes de l'ensemble de la population analysée. Pour les intervalles de confiance, voir le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

État des données: 31.01.2025

Source: OFS - LABB/RS

gr-f-15.10.02.14

© OFS - 2025

ANNEXE

Description des niveaux des quintiles

TA 1

	N	Min	Max
Les quintiles de revenu professionnel net équivalent à l'âge de 15 ans¹			
1 ^{er} quintile	76 831	0	33 009
2 ^e quintile	80 051	33 009	51 185
3 ^e quintile	44 692	51 186	67 453
4 ^e quintile	24 016	67 453	90 158
5 ^e quintile	18 984	90 159	et plus
La proportion de personnes allophones par école obligatoire			
1 ^{er} quintile	34 895	0	7
2 ^e quintile	65 124	7	18
3 ^e quintile	53 777	18	31
4 ^e quintile	41 298	31	52
5 ^e quintile	24 001	52	100
Total	244 575		

¹ pour l'année 2012 du RS

N = Nombre pondéré de jeunes de la population analysée.

Sans le groupe de jeunes pour lequel les informations correspondantes ne sont pas disponibles.

Un quintile indique une division d'un ensemble de données ordonnées en cinq parties égales, chacune d'entre elles représentant un cinquième (20%) de la totalité.

Références

- Angelone, D., Keller, F. & Moser, U. (2013). Entwicklung schulischer Leistungen während der obligatorischen Schulzeit. Bericht zur vierten Erhebung der Zürcher Lernstandserhebung zuhanden der Bildungsdirektion des Kantons Zürich. Zürich: Bildungsdirektion Kanton Zürich.
- Angelone, D. & Ramseier, E. (2012). Die Kluft öffnet sich. Herkunftseffekte auf die schulischen Leistungen verstärken sich im Verlauf der Primarschule. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 38 (2), 223–244.
- BASS (sera publié en 2025). Potenzialabklärung von verknüpften Administrativ- und Befragungsdaten für das nationale Armutsmonitoring.
- Bütikofer, A. (2023, April 12). Chancengerechtigkeit in der Bildung: Ein Rück- und Ausblick. Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren [EDK].
- Combet, B. (2013). Zum Einfluss von primären und sekundären Effekten der sozialen Herkunft beim zweiten schulischen Übergang in der Schweiz. Ein Vergleich unterschiedlicher Dekompositions- und Operationalisierungsmethoden. *Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften*, 35(3), 447–471.
- Combet, B., Oesch, D. (2020). The social origin gap in university completion among youth with comparable school abilities in Switzerland. *TREE Working Paper Series No. 4*. Bern: TREE.
- Consortium PISA.ch (2019). PISA 2018: Les élèves de Suisse en comparaison internationale. Berne et Genève: SEFRI/CDIP et Consortium PISA.ch.
- CSS (2018). Sélectivité sociale. Recommandations du Conseil suisse de la science CSS. Rapport d'experts de Rolf Becker et Jürg Schoch sur mandat du CSS; [Berne: Conseil suisse de la science].
- CSST (2011). La promotion de la relève pour la société de la connaissance. Principes pour un agenda global, Berne, CSST, Document CSST 5/2011.
- Dlabac, O., Amrhein, A., & Hug, F. (2022). Mixité scolaire: plus d'équité grâce à un zonage scolaire intelligent. Zones de recrutement scolaire optimisées pour les villes suisses. Aarau: Centre d'études sur la démocratie Aarau.
- Egger, S. (2011). D'où vient notre relève? Les structures d'éducation à l'aune des disparités du système helvétique, Berne, CSST, Document CSST 1/2011.
- Erzinger, A. B., Pham, G., Prosperi, O., & Salvisberg, M. (Éds.) (2023). PISA 2022. La Suisse sous la loupe. Université de Berne.
- Falcon, J. (2020). The Swiss Eldorado? Education and Social Mobility in 20th century Switzerland. In R. Breen & W. Müller (Eds.), *Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States*. Stanford University Press.
- Fluder, R., Hümbelin, O., Luchsinger, L., Richard, T. (2020). Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern. Schlussbericht. Berner Fachhochschule, Soziale Arbeit; Caritas Schweiz.
- Häfeli, K., & Schellenberg, C. (2009). Facteurs de réussite dans la formation professionnelle des jeunes à risque: Rapport. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Bern.
- Kriesi, I. et Leemann, R. J., (2020): La pression de la tertiarisation – Défis pour le système de formation, le marché du travail et l'individu, éd. par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (Swiss Academies Communications 15,6).
- Leemann, R. J., Makarova, E. (2023): Das Paradox von sozialer Integration und Ausschluss im Schweizer Bildungswesen. Beiträge der Soziologie (Swiss Academies Reports 18,1).
- Levy, R. (2018). La formation, placeur principal du système inégalitaire suisse. *Denknetz Jahrbuch 2018*, 14, 84–98.
- Monso, O., Fougère, D., Givors P., Pirus, C. (2019). Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves? Les effets de pairs dans l'enseignement primaire et secondaire. *Éducation et Formations*, n° 100, décembre 2019, p. 23–52.
- Neuenschwander, M. P., Rösselet, S., Cecchini, A., Benini, S. (2016). Unterstützung von sozial benachteiligten, bildungsfernen Eltern bei der Berufswahl Jugendlicher; [Bern: BSV]. Beiträge zur sozialen Sicherheit; Forschungsbericht Nr. 7/16.
- OFS (2016). La transition à la fin de l'école obligatoire. Neuchâtel.
- OFS (2016a). Pauvreté et privations matérielles des enfants. Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014. Neuchâtel.
- OFS (2017). Revenus et conditions de vie (SILC) 2015. Pauvreté avant transferts sociaux. Neuchâtel.
- OFS (2018). Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail. Neuchâtel.
- OFS (2021). Transitions et parcours de formation dans l'école obligatoire. Neuchâtel.
- OFS (2022). L'obtention d'un titre du degré secondaire II par les jeunes qui ont eu 15 ans en 2010. Neuchâtel.
- OFS (2024). Parcours de formation des jeunes de 16–25 ans issus du domaine de l'asile. Neuchâtel.

Pellegrini, S., von Gunten, L., Ruder, R., Fluder, R. (2011)
Ménages avec enfant(s) à l'aide sociale. Haute école spécialisée
bernoise Travail social.

SKBF | CSRE (2023). L'éducation en Suisse. Rapport 2023.
Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.
Aarau.

Stern, S., von Dach, A., Schwab Cammarano, S., Reyhanloo,
T., von Stokar, T., Edelmann, D. (2018). Nationales Programm
zur Bekämpfung von Armut: Ergebnisse aus den geförderten
Projekten im Handlungsfeld Bildungschancen: Synthesebericht.
(Beiträge zur sozialen Sicherheit). Bern: Bundesamt für Sozial-
versicherungen.

Définitions

Données appariées

Les données relatives au système de formation suisse proviennent du système LABB⁴² actuellement disponibles pour la période 2011–2022. Celles-ci ont été appariées avec les sources de données suivantes: la Statistique de la population et des ménages (STATPOP, 2011–2022) qui fournit des variables sociodémographiques de base et des variables de contrôle pour la résidence en Suisse; les Comptes individuels de la Centrale de compensation (CDC-Cl, 2010–2014) qui fournissent l'information sur le revenu professionnel; le Relevé structurel (RS, 2010–2014) qui permet d'identifier le ménage et fournit des variables relatives à l'unité du ménage; la Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale économique (ASE, 2011–2014).

Indicateurs

Revenu professionnel net équivalent. Dans cette publication, l'information sur le revenu d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante provient des données des comptes individuels de la Centrale de compensation (CdC-Cl)⁴³. Dans cette source, le revenu est enregistré en tant que revenu non standardisé par année civile (quel que soit le taux d'occupation). Il comprend les composantes avant déduction des charges sociales et inclut les bonus, le 13^e salaire, le revenu des heures supplémentaires, les prestations en nature (s'ils sont mentionnés dans le certificat de salaire), etc. En revanche, il n'inclut ni les revenus de transferts sociaux (publics et privés)⁴⁴, une part importante du revenu de certains ménages, ni les pensions alimentaires, ni les informations sur la fortune ou les revenus de la fortune, ce qui peut entraîner une possible sous-estimation de revenu du ménage. Ce revenu a d'abord été transformé en revenu net avant d'être converti en revenu équivalent selon la méthodologie développée par le bureau BASS (2025) dans le cadre d'un mandat du monitoring de la pauvreté. Les composantes suivantes ont été déduites: les taux de cotisation annuelle du revenu provenant d'une activité lucrative (AVS+AI+APG) pour les indépendants⁴⁵ et pour les personnes salariées (année de référence 2015)⁴⁶ en tenant compte également de bonification de vieillesse. Le revenu professionnel équivalent correspond à

la somme des revenus des membres d'un ménage (RS) divisé par le nombre pondéré de membres du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE⁴⁷. En raison de la non prise en compte des revenus issus du 2^e pilier, les ménages dont au moins un membre était âgé de plus de 60 ans au moment de la mesure ont été exclus des analyses. Le revenu professionnel net équivalent est présenté sous forme de quintiles calculés pour chaque année de RS séparément.

L'aide sociale économique. Les données proviennent de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale économique (ASE)⁴⁸. L'indicateur a été construit de la manière suivante: si l'enfant fait partie d'une unité d'assistance ayant reçu au moins une prestation financière de l'aide sociale économique au cours de l'année où l'enfant a atteint 15 ans et que le dossier est actif à la fin de l'année considérée, ce dernier est enregistré comme issu d'une famille bénéficiant d'ASE⁴⁹. La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale économique ne permet pas de distinguer les unités d'assistance dans lesquelles des prestations ont été spécifiquement accordées à l'enfant. Cependant, l'unité d'assistance permet d'approcher la notion de ménage, et ainsi, l'indicateur basé sur cette définition permet d'appréhender la situation financière globale de la famille des élèves lorsque ces derniers avaient 15 ans.

Le type de ménage est un indicateur développé à partir de la typologie des ménages du RS. La population de base du relevé structurel comprend tous les ménages privés de la population résidante permanente.

Le statut d'allophone. La définition de la population allophone dans cette publication est basée sur la première langue parlée à la maison (c'est-à-dire la langue maternelle), variable tirée de la statistique des élèves et des étudiants (SDL), et sur la langue locale (la langue de l'enseignement n'étant pas disponible dans les données SDL), qui est définie comme la langue parlée majoritairement dans la commune selon l'état des régions linguistiques en 2022. Ainsi, le statut d'allophone décrit les personnes dont la première langue ne correspond pas à la langue majoritaire de la commune de résidence (il n'est pas exclu que certains jeunes parlent aussi la langue locale). Si la langue parlée n'est pas disponible dans les données SDL, le statut d'allophone a été approximé en fonction de la nationalité et/ou de l'état de naissance de la personne.

⁴² Ces données sont construites sur la base de différentes Statistiques dans le domaine de la formation. Pour plus de détails voir: www.labb.bfs.admin.ch

⁴³ www.zas.admin.ch

⁴⁴ Par exemple, les prestations de vieillesse et de survivants, les allocations familiales, les rentes AI, les réductions de primes d'assurance maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'AC.

⁴⁵ 318.114_1175_SN-Beitragstabellen.indd Wor 2015.indd (admin.ch)

⁴⁶ Schweizerische Sozialversicherung – synoptische Tabelle der anwendbaren Beitrags- und Prämiensätze (ak-banken.ch)

⁴⁷ Pour définition, voir p. ex. OFS (2016a) ou sur https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Equivalised_disposable_income

⁴⁸ www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Aide sociale → Bénéficiaires de l'aide sociale → Aide sociale économique

⁴⁹ Pour plus d'informations sur l'aide sociale économique et les disparités en Suisse, voir www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Aide sociale → Bénéficiaires de l'aide sociale → Aide sociale économique

La proportion d'allophones dans l'établissement au degré secondaire I.

Le pourcentage d'élèves allophones a été calculé sur la base du nombre d'élèves allophones par rapport à la taille de l'école au degré secondaire I. La taille de l'école a été calculé selon le numéro BUR de l'établissement (source: SDL). Pour les élèves qui soit n'étaient pas scolarisées à 15 ans, soit étaient déjà dans le degré secondaire II, nous nous basons sur le dernier établissement précédemment fréquenté dans l'école obligatoire.

Le prix du loyer par mètre carré dans la commune permet d'approximer le coût de la vie de l'endroit où vivent les familles. Le loyer en Suisse correspond à environ 13% du revenu brut des ménages et présente une dépense très importante dans le budget des ménages. De manière générale, celui-ci est plus élevé en ville qu'à la campagne où l'on retrouve également plus de personnes étant propriétaires de leur logement. Les données utilisées proviennent de la Statistique des bâtiments et des logements pour les années 2012 à 2014 (les quintiles ont été calculés en ne tenant pas compte des communes avec moins de 50 observations).

Le niveau de formation dans la commune permet notamment, via la proportion de titulaires d'un degré tertiaire, d'approximer la situation socio-économique dans la commune (et par approximation également dans l'établissement scolaire). En effet, une proportion élevée de diplômés du tertiaire constituerait un environnement socio-économique qui favoriserait la réussite dans les résultats et les performances scolaires (SKBF, 2023). Les données utilisées proviennent du RS (les quintiles ont été calculés en ne tenant pas compte des communes avec moins de 50 observations).

Approfondissements sur internet

Des tableaux détaillés sont disponibles à l'adresse suivante:
Taux de certification

Abréviations

AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle

AI: Assurance invalidité

APG: Régime des allocations pour perte de gain

ASE: Aide sociale économique

AVS: Assurance-vieillesse et survivants

CdC-Cl: Comptes individuels de la Centrale de compensation

CFC: Certificat fédéral de capacité

ECG: École de culture générale

FPra: Formation pratique

INSOS: Association de branche des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap

LABB: Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (www.labb.bfs.admin.ch)

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

RS: Relevé structurel

SDL: Statistique suisse des élèves et des étudiants

SEMO: Semestre de motivation

STATPOP: Statistique de la population et des ménages

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Jana Veselá, OFS, tél. +41 58 469 00 06, eduperspectives@ bfs.admin.ch
Rédaction:	Jana Veselá, OFS; Jacques Babel, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques:	Publishing et diffusion PUB, OFS
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@ bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2175-2500

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer
la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



Système d'indicateurs MONET 2030
www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030